

Réponse de la Municipalité
à l'interpellation de Mme Anna Zürcher

« Une Fête des écoles, une Fête du Bois, et des visites des institutions lausannoises, pour tous les enfants scolarisés à Lausanne »

Rappel

« En octobre 2012, Lausanne a été distinguée par l'UNICEF « Commune amie des enfants » et, elle a donc été la première ville en Suisse romande et la première ville Suisse à obtenir cette distinction. Si cela ne peut que nous rendre fières de la qualité de vie offertes à nos enfants, il faut aussi constater que cette qualité de vie est le fruit de l'engagement sans relâches dont notre Municipalité a fait preuve depuis de nombreuses années. Ainsi, à ce jour nos enfants, bénéficient non seulement d'accueils scolaires et parascolaires de qualité, mais aussi de différentes activités extrascolaires, Conseil des enfants, Conseils des jeunes, etc. (liste non exhaustive).

Lausanne est aussi la ville suisse qui offre à ses écoliers une fête de fin d'année scolaire (la Fêtes des écoles et la Fête du Bois) et elle est peut-être même la seule, à offrir sous les formes que nous les connaissons, ces deux moments marquants de la vie scolaire.

Lausanne offre aussi à ses écoliers, la possibilité de découvrir ses institutions au travers d'une visite de notre Conseil communal, ainsi que la rencontre d'une Conseillère ou d'un Conseiller.

Or, sachant que notre ville accueille environ 8 écoles dépendantes du SESAF (Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation) et, pas moins de 16 Etablissements scolaires privés, il est étonnant de savoir que les enfants et jeunes les fréquentant, ne participent que peu, voire pas, à ces activités spécifiques offertes par notre ville. Ainsi, tout en étant consciente du fait qu'il n'est pas de l'unique ressort de notre Ville d'intégrer aux activités mentionnées plus haut, les enfants et jeunes scolarisés auprès de ces Etablissements, je pose les questions suivantes à la Municipalité ».

Préambule

En préambule, la Municipalité tient à souligner son engagement en faveur des enfants et des jeunes lausannois. La politique municipale dans le domaine de la jeunesse est soucieuse de l'intégration et du bien-être de tous les enfants et élèves. L'accessibilité de toutes et tous aux prestations et infrastructures de la Ville est un souci constant de la Municipalité et de ses services administratifs.

La Municipalité se doit néanmoins de rappeler que, conformément à la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les familles ont l'obligation de scolariser leur enfant et qu'elles ont le choix entre l'école publique, privée ou une scolarisation à domicile. L'école publique comprend des établissements scolaires officiels de droit public sous l'égide de la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et des établissements ou institutions privés reconnus d'intérêt public, presque entièrement subventionnés par le Canton, sous l'égide du Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), conformément à la loi sur l'enseignement spécialisé (bientôt la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée).

Les enfants/élèves, en situation de handicap, scolarisés dans le secteur public, sont soit intégrés dans des classes régulières, soit réunis dans une classe ad'hoc rattachée à l'un des huitante établissements, ou encore dans un établissement spécialisé (par ex. à Lausanne : Verdeil, Eynard). Les élèves intégrés dans les établissements scolaires lausannois ont accès à toutes les prestations. Ils ont été 91 à participer aux Fêtes scolaires en 2015.

Déjà en 2004, une motion a été acceptée par votre Conseil demandant la participation des enfants en situation de handicap à la Fête du Bois et à la Fête des écoles¹. La Municipalité y a répondu par le rapport-préavis N° 2005/41², du 9 juin 2005, proposant ce principe de participation des enfants porteurs de handicap, scolarisés dans des institutions spécialisées, aux fêtes des écoliers lausannois.

Actuellement, les directions des établissements spécialisés, qui participent à la Coordination régionale des ressources (CRR), sont informées du fait qu'elles peuvent faire participer leurs élèves aux Fêtes scolaires. Or, le constat doit être fait que, jusqu'à aujourd'hui, aucun des établissements de l'enseignement spécialisé n'a participé à ces fêtes, ni manifesté le souhait de le faire. La Municipalité reste toutefois ouverte à ces participations et disposée à réitérer cette proposition aux institutions concernées.

Réponses aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Quels sont les outils de communication sur lesquels la Municipalité et, respectivement le Service de l'Enfance et de la Jeunesse, s'appuient pour « faire connaître » aux écoles mentionnées plus haut, ses offres ?

Comme signalé ci-dessus, les directions des établissements spécialisés sont informées, à travers les organes de coordination, du fait que leurs élèves peuvent participer aux Fêtes scolaires. Néanmoins, le Service des écoles primaires et secondaires n'a jamais reçu une demande de participation à ces fêtes.

Question 2 : Combien de classes dépendantes du SESAF participent dans les faits à la Fête des écoles et la Fête du Bois ?

Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de demande de la part des établissements spécialisés dépendant du SESAF de participer à ces fêtes.

Question 3 : Qu'en est-il des visites de découverte des institutions lausannoises ?

La Direction de l'enfance, de la jeunesse et de la cohésion sociale, par son Service de la jeunesse et des loisirs, organise à l'intention des enfants des écoles publiques lausannoises deux types de prestations :

- les activités culturelles, dans lesquelles se trouve la découverte des institutions politiques de la Ville ;
- les activités de sensibilisation à l'environnement.

Ces prestations sont, en principe, également accessibles aux enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé privé. Les seules exigences requises sont :

- que le degré scolaire des enfants corresponde à celui prévu pour l'activité ;
- que l'institution scolaire spécialisée fournisse l'encadrement nécessaire à l'accompagnement des enfants.

Il faut, par ailleurs, préciser qu'en ce qui concerne la visite intitulée *Découverte des institutions politiques*, à l'Hôtel de Ville, un-e conseiller-ère communal-e est présent-e pour rencontrer durant quarante-cinq minutes les élèves de treize à quinze ans, leur présenter l'organisation des institutions politiques communales et répondre à leurs questions. Actuellement, une dizaine de conseiller-ère-s acceptent d'assumer cette tâche, rendant la mise en œuvre des visites peu aisée.

Question 4 : Combien de classes issues d'Etablissements privés, participent à l'une ou l'autre de ces activités ?

Comme déjà mentionné, bien que ces prestations soient également ouvertes aux classes des établissements spécialisés reconnus par le SESAF, la demande a été jusqu'à présent presque nulle.

¹ BCC 2004-05, T. I, pp. 594, 827-828, réponse à la motion de Mme Myriam Maurer-Savary pour une participation des enfants handicapés (sours, aveugles, etc.) à la Fête du Bois et à la Fête des écoles enfantines.

² BCC 2005-06, T. II, pp. 214-235.

Concrètement, les activités de sensibilisation à l'environnement ont été sollicitées par seulement deux institutions reconnues par le SESAF ces quatre dernières années. La participation de ces institutions s'est limitée, en moyenne, à l'inscription de trois classes par année scolaire.

En outre, une classe de l'enseignement spécialisé privé a participé, il y a quelques années à l'une des activités culturelles proposées.

La Municipalité s'engage à informer, par son Service des écoles primaires et secondaires et son Service de la jeunesse et des loisirs, les directions des établissements spécialisés privés de la possibilité de participer aux fêtes scolaires et aux activités de sensibilisation et de citoyenneté à la rentrée scolaire 2015-16.

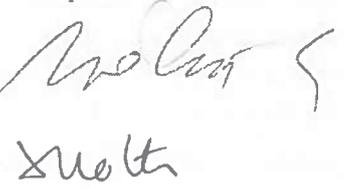
La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Madame l'interpellatrice.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 12 novembre 2015.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

The image shows two handwritten signatures in black ink. The first signature, for Daniel Brélaz, is written in a cursive style and is positioned to the right of his name. The second signature, for Simon Affolter, is also in cursive and is positioned to the right of his name.